

8.1



FNEEQ-CSN

RECOMMANDATIONS DU BUREAU FÉDÉRAL

34^e congrès fédéral (4-7 juin 2024)

Table des matières

BF1 Déshumanisation de l'éducation et de l'enseignement supérieur Priorité du mandat	2
BF 2 Plan d'action contre les discriminations et pour la parité	3
BF 3 Proposition sur l'éducation relative à la transition écologique et sociale.....	5
BF4 Détermination du nombre de cotisant-es	6

Vous trouverez ici les recommandations du bureau fédéral.

Les recommandations de nature financière seront acheminées aux syndicats affiliés dans la semaine du 27 mai 2024.

BF1 | Déshumanisation de l'éducation et de l'enseignement supérieur | Priorité du mandat

Considérant les positions historiques de la FNEEQ-CSN au sujet de l'évolution de l'éducation et de l'enseignement supérieur;

Considérant la volonté du gouvernement et des directions de recourir massivement aux technologies telles que l'enseignement à distance ou l'intelligence artificielle;

Considérant la perte du sens humain engendrée par la massification de l'enseignement;

Considérant la préoccupation de la FNEEQ et de ses syndicats de voir à un développement cohérent des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur ainsi qu'au maintien de leur accessibilité partout au Québec;

Considérant les menaces qui pèsent sur la collégialité dans la gestion des établissements;

Il est proposé :

1. Que, durant le prochain mandat, la FNEEQ-CSN priorise ses interventions politiques et médiatiques autour des principes suivants :
 - a. Dénoncer le recours abusif aux technologies en éducation et en enseignement supérieur;
 - b. Protéger le caractère humain de la relation pédagogique ainsi que de la relation d'aide en éducation et en enseignement supérieur;
 - c. Valoriser une approche qui place l'être humain de même que son épanouissement au centre des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur;
 - d. Défendre le rôle de l'éducation et de l'enseignement supérieur dans la formation de citoyen·nes engagé·es et critiques;
 - e. Préserver le principe de la collégialité comme mode de gestion des établissements;
 - f. Lutter contre la précarisation du travail et les pertes d'emplois induites par le recours aux technologies;
 - g. Maintenir une carte des programmes diversifiée et accessible en présence dans toutes les régions du Québec;
 - h. Lutter contre les inégalités socio-économiques et les discriminations engendrées ou amplifiées par ces phénomènes;
2. Que la FNEEQ-CSN invite ses regroupements et ses syndicats à intégrer ces principes au travail syndical (notamment dans leurs plans de travail ou d'action) afin de participer à la lutte contre la déshumanisation et de promouvoir l'épanouissement des militant·es dans l'action syndicale.
3. Que la FNEEQ-CSN donne suite au mandat du 33^e congrès fédéral concernant l'organisation d'un grand rendez-vous collectif sur les enjeux contemporains de la profession enseignante et les menaces qui pèsent contre elle en y intégrant ces principes.
4. Que ce rendez-vous soit précédé d'assemblées régionales des syndicats FNEEQ afin d'intégrer les préoccupations des enseignant·es de toutes les régions et de tenir compte de leurs réalités spécifiques.

BF 2 | Plan d'action contre les discriminations et pour la parité

Considérant les bilans et les perspectives énoncés par le comité exécutif, le comité femmes, le comité précarité, relève et vie syndicales ainsi que le comité interculturelité, discrimination et racisme systémiques au travail et éducation;

Considérant la recommandation adoptée lors du conseil fédéral du printemps 2023 mandatant le comité exécutif afin de prépare[r] un plan d'action fédéral pour lutter contre la discrimination et le racisme en vue du prochain congrès ;

Considérant que la mise en place de mesures visant à faciliter la participation des personnes issues de groupes historiquement marginalisés et discriminés peut avoir une portée plus universelle favorisant la participation et l'engagement du plus grand nombre;

Considérant l'engagement historique de la FNEEQ pour le féminisme et contre les discriminations systémiques de toute nature;

Il est proposé

1. Que le congrès fédéral mandate le comité exécutif pour tenir compte, dans l'octroi des libérations accordées aux comités fédéraux, d'une plus grande diversité afin de favoriser une représentativité accrue des groupes historiquement marginalisés et discriminés, y compris les femmes.
2. Que le congrès fédéral mandate le comité exécutif afin d'organiser, dans le cadre d'au moins trois réunions du conseil fédéral durant le mandat 2024-2027, des ateliers ou caucus destinés à discuter de la représentativité des instances ainsi que de la place qu'y occupent¹ les personnes issues des groupes historiquement marginalisés et discriminés, y compris les femmes.
3. Que le congrès fédéral mandate le comité exécutif et les coordinations des regroupements pour compiler, de façon anonyme, des statistiques sur la présence dans les réunions de chaque instance fédérale et des regroupements, notamment afin de tenir un registre statistique de la place qu'y occupent les personnes issues des groupes historiquement marginalisés et discriminés, y compris les femmes, en incluant une catégorie « Je préfère ne pas me prononcer ».
4. Que le congrès fédéral mandate le comité exécutif et les coordinations des regroupements afin qu'une compilation des interventions par genre apparent soit effectuée, dans la mesure du possible, à chaque instance fédérale (bureau fédéral, conseil fédéral et congrès fédéral) et dans les réunions des trois regroupements.
5. Que le congrès fédéral forme un comité ad hoc afin d'analyser de manière plus approfondie la participation et la représentativité, au sein des instances de la FNEEQ et de ses regroupements, des personnes issues des groupes historiquement discriminés, y compris les femmes, de même que celles des enseignant.es à statut précaire et des militant.es issu.es des régions, et d'élaborer des solutions.
 - a. Que le comité soit composé de deux membres du comité exécutif et d'une personne issue de chacun de ces groupes: les regroupements, le comité femmes, le comité DSPG, le comité IDRSTE et le comité PRVS.
 - b. Que le comité identifie notamment les obstacles à la représentativité et à la participation à toutes les instances de même que les pistes de solution(s) sur les plans tant financier que réglementaire ou structurel.
 - c. Que les regroupements soient invités à prendre part à cette démarche;

¹ En nombre et en prise de parole.

- d. Que le comité présente ses recommandations au plus tard à la réunion du conseil fédéral du printemps 2025.
6. Qu'entre-temps, le comité exécutif, le bureau fédéral et les regroupements veillent à promouvoir l'engagement ainsi que la représentativité des divers groupes au sein de la Fédération et prennent les moyens nécessaires pour atteindre cet objectif. À cet égard, qu'une attention particulière soit portée à la parité dans les délégations de la FNEEQ aux instances des organisations auxquelles elle est affiliée.
7. Que le bureau fédéral soit mandaté afin d'évaluer la pertinence de convoquer un congrès fédéral extraordinaire au plus tard à l'automne 2025 afin de traiter de projets d'amendements aux *Statuts et règlements* de la FNEEQ-CSN, notamment dans le but d'introduire des mécanismes favorisant une représentation plus diversifiée et égalitaire des groupes historiquement discriminés, y compris les femmes.
8. Que, dans son travail antiraciste, la FNEEQ priorise l'implantation réelle des programmes d'accès à l'égalité en emploi, notamment en:
 - a. Prenant les mesures nécessaires pour que les employeurs respectent leurs obligations en vertu des conventions collectives et de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*;
 - b. Assurant la disponibilité des données nécessaires pour faciliter le travail dans les syndicats locaux;
 - c. Réfléchissant aux façons de bonifier l'implantation du programme d'accès à l'égalité en emploi au sein de sa propre organisation.

BF 3 | Proposition sur l'éducation relative à la transition écologique et sociale

(en lien avec la proposition S1)

1. Que la FNEEQ donne son appui au Plaidoyer pour une éducation environnementale cohérente rédigé par Travailleuses et travailleurs pour la justice climatique (TJC), et invite ses syndicats affiliés à faire de même.
2. Que la FNEEQ se joigne au projet des États généraux de l'éducation sur la transition écologique et sociale porté par Travailleuses et travailleurs pour la justice climatique (TJC) en participant à son organisation.
3. Que le congrès fédéral accorde un don de 2 000 \$ au collectif Travailleuses et travailleurs pour la justice climatique (TJC), et invite ses syndicats affiliés à le soutenir financièrement.

BF4 | Détermination du nombre de cotisant-es

(en lien avec la proposition S6)

Que le Congrès fédéral mandate le bureau fédéral afin d'analyser les enjeux entourant le mode de calcul des cotisant-es d'ici le prochain congrès.